

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3023

24 décembre 2008

### SOMMAIRE

Agence Générale d'Assurances Emili S.à.r.l. ....	145060	IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l. ....	145103
Agilis S. à r.l. ....	145092	Immobilière Tossebiere II S.A. ....	145067
Anaf Europe S.A. ....	145091	Immo-Envergure S.A. ....	145076
Ariete S.A. ....	145102	Immo-Envergure S.A. ....	145102
Barkelay Sàrl ....	145067	Jardinage Vitali S. à r.l. ....	145066
Beeston Holding S. à r.l. ....	145089	Jumbio S.A. ....	145064
Brasserie Lausdorn Sàrl ....	145100	Langehegermann S.à r.l. ....	145063
Bureau d'Assurances Biver Marcel S.à r.l. ....	145065	LaSalle UK Ventures ....	145066
Caesar Finance S.A. ....	145102	Luxtech Computersystems S.à r.l. ....	145063
CATBI Associates s.à r.l. ....	145065	Marzilux SA. ....	145101
CELSIUS EUROPEAN Lux 5 S.à r.l. ....	145094	MC Procyding Team Sàrl ....	145078
Coperval Participations S.A. ....	145062	MEP II S. à r.l. ....	145059
Corporate Express Luxembourg Sàrl ...	145104	Optimax Invest s.à r.l. ....	145060
D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l. ...	145058	Optimax s.à r.l. ....	145060
Electro A. Hoffmann & Fils, S.à.r.l. ....	145064	Participia S.à r.l. ....	145102
ENB Lux 1 S.à.r.l. ....	145058	Plastle S.A. ....	145061
ENB Lux 2 S.à.r.l. ....	145058	Product Consult S.A. ....	145103
ENB Topco 1 S.à.r.l. ....	145059	Serru-Sani S.à r.l. ....	145062
ENB Topco 2 S.à.r.l. ....	145058	Shell Luxembourgeoise ....	145071
Exel Luxembourg 1 S.à r.l. ....	145096	Soluxfi S.A. ....	145059
Exel Luxembourg 2 S.à r.l. ....	145098	Soparv International S.A. ....	145063
Fiparco S.A. ....	145101	Soparv International S.A. ....	145064
Fiparco S.A. ....	145101	Star Advisors S.A. ....	145062
First Investors Holding S.à r.l. ....	145072	Star Music S.A. ....	145080
Fleurs Karblum ....	145063	Star Music S.à.r.l. ....	145080
Flowersun S.A. ....	145065	Store Invest S.A. ....	145104
Folco TOMASINI ....	145065	Targa Floria S.à.r.l. ....	145062
FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l. ....	145076	Tomitrois S.A. ....	145104
Freo Investment Management S.à r.l. ...	145074	Transports Faber S.à r.l. ....	145064
Hein Gericke Nederland BV ....	145066	United Plastics SA ....	145061
		Wrei S.A. ....	145059
		Ynos Invest S.A. ....	145079

**D. E. Shaw Oculus Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 134.667.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 novembre 2008, a pris note de la démission des ses deux gérants Messieurs Julius GAUDIO et Vinny JAIN avec effet au 11 novembre 2008.

L'associé unique a décidé de nommer en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 11 novembre 2008 et pour une durée indéterminée, un gérant unique:

- D.E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS L.L.C., ayant son siège social à 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington USA-19801 Delaware, Etats-Unis.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

*Pour D.E. SHAW OCULUS LUXEMBOURG S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008154190/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**ENB Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.539.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2008154765/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08657. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**ENB Lux 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.083.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2008154766/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08642. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**ENB Topco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.883.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MICHEL Séverine  
Manager

Référence de publication: 2008154767/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08641. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080182325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**ENB Topco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.884.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL  
Manager

Référence de publication: 2008154768/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08633. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080182323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Wrei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 35.310.

EXTRAIT

La société WREI S.A. a son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2008154779/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09689. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080182457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.305.

Le bilan au 29/02/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL  
Manager

Référence de publication: 2008154784/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08609. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080182352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Soluxfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2008

L'assemblée accepte la démission de leurs fonctions d'administrateurs de

Monsieur Walter, Frans, Gabrielle VAN DAMME, demeurant 46, Kleine Warande, B-8470 GISTEL

Monsieur Georges FOURCROY, demeurant 52, Drève du Triage de la Bruyère, B-1420 BRAINE L'ALLEUD

IVAP B.V., ayant son siège social 25, Kalfhoven, NL-4825 AL BREDA

L'assemblée nomme en remplacement:

Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG

Madame Denise VERVAET, employée privée, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG

Madame Sabrina COLLETTE, employée privée, 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Monsieur Rodolphe GERBES, demeurant 21, rue Giesener, L-1631 LUXEMBOURG et nomme en remplacement Fiduciaire Glacis S.à r.l. avec siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'assemblée décide de fixer le siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008154785/506/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01956. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Agence Générale d'Assurances Emili S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 82.944.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Euro Performances

*Comptabilité-Fiscalité*

Référence de publication: 2008154786/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00266. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Optimax Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Nickels.

R.C.S. Luxembourg B 124.553.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Euro Performances

*Comptabilité-Fiscalité*

Référence de publication: 2008154788/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00281. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Optimax s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 124.568.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154789/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00278. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

**Plastle S.A., Société Anonyme,  
(anc. United Plastics SA).**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 94.972.

Im Jahre zweitausend acht, am sechszwanzigsten November.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft UNITED PLASTICS SA, mit Sitz zu L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor dem amtierenden Notar am 30. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 928 vom 10. September 2003, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B94.972.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Denise RISCH, Privatbeamtin, wohnhaft zu Mondorf-les-Bains.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Christelle DEMICHELET, Privatbeamtin, wohnhaft zu Algrange (Frankreich).

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Vassilios DIKEOULIAS, Ingenieur, wohnhaft in D-66123 Saarbrücken, Kobenhüttenweg, 10.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft.

2. Abänderung des Artikels 1 der Statuten.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in PLASTLE S.A. abzuändern.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PLASTLE S.A. gegründet."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: RISCH, DEMICHELET, DIKEOULIAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 2008, REM 2008/1470. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008155081/218/48.

(080183405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Serru-Sani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 35.925.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154790/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00284. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Star Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 29, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.732.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154791/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00288. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Coperval Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.855.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154817/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00168. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Targa Floria S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4376 Esch-sur-Alzette, 52, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.107.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154792/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00289. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Luxtech Computersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 110.619.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154793/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00275. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Langehegermann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 86, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 91.857.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154794/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00273. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Soparv International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.297.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008154818/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03195. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Fleurs Karblum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3744 Rumelange, 8, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 56.139.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154795/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00271. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Jumbio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9221 Diekirch, 173, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 124.207.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154797/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00269. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Electro A. Hoffmann & Fils, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.571.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154798/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00268. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Sopary International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.297.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154820/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03213. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Transports Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4438 Soleuvre, 206, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 21.069.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154799/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00267. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**CATBI Associates s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 7, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 105.208.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154801/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00265. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Bureau d'Assurances Biver Marcel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 7, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 113.865.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154802/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00263. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Flowersun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.577.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154822/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01299. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Folco TOMASINI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 20.147.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154850/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00292. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Hein Gericke Nederland BV, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.455.

Le bilan du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Par mandat  
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008154832/259/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00807. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Jardinage Vitali S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4316 Esch-sur-Alzette, 16B, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 132.270.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Euro Performances  
Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2008154851/1028/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00294. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 509.860,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 20 novembre 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Craig Peirce, démissionnaire, avec effet au 20 novembre 2008:

- Monsieur Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, 75008 Paris, France, et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008155043/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02404. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

**Barkelay Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.758.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 31 octobre 2008*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 31 octobre 2008, WB Ambassador Holdings S.à r.l., a transféré 125 des parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 Euro chacune, à la société Ambassador TX, Ambassador TE, WB Ambassador Holdings S.e.n.c. avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2008155049/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

**Immobilière Tossebiert II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.584.

—  
L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE TOSSEBIERT II S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.584 (NIN 2004 2200 035),

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 du 26 mai 2004,

au capital social de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000,-), représenté par soixante (60) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eloi KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts pour les adapter au caractère unipersonnel de la société.

2.- a) Révocation de tous les administrateurs actuellement en fonction.

b) Nomination d'un administrateur unique.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter au caractère unipersonnel de la société, et qui auront désormais la teneur suivante:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE TOSSEBIERG II S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour son compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000,-), représenté par soixante (60) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### Cession d'actions

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires et sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit, et à défaut d'accord sur le prix, la détermination du prix sera faite par voie d'expertise.

Dans ce cas le ou les actionnaires qui entendent céder leurs actions, le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt légal, sera payable en cinq (5) annuités égales le premier janvier de chaque année.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le ou les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance de ces opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

Avec l'accord de l'assemblée générale, le ou les gérants peuvent faire tous actes de disposition, notamment acheter, échanger et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques.

Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 9 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé

à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 13.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des quatre-vingt pour cent (80%) des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Modifications statutaires

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire décidant à la majorité des quatre-vingt pour cent (80%) des actionnaires présents et votants, comme indiqué ci-avant.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Deuxième résolution

a) L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs actuellement en fonction.

b) Est nommée administrateur unique:

La société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275,

représentée par ses représentants permanents, à savoir:

- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg,

- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,

lesquels peuvent agir au nom et pour le compte de la Société.

Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LEESCH, E. KRIER, J. LEESCH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1616. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 9 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008155108/201/219.

(080183330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

### Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

#### Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 3 octobre 2008

##### Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance décide de modifier la délégation de pouvoirs actuellement en vigueur, datée du 1<sup>er</sup> février 2001 et modifiée en date des 16 septembre 2002, 21 novembre 2003, 13 février 2004, 21 septembre 2007 et 23 novembre 2007 comme suit:

##### Point E a) et b)

Le Conseil de Gérance décide de supprimer les mandataires nommés les 21 septembre 2007 et 23 novembre 2007, sous E a) et b) (Jaana Ronkainen, Marie Nassiwa-Martin, Catharina Verbiest, Victoria Munro-Bennett, Fiona Hodge, Jacqueline Gentles, Lyndsay Crawford et Valerie Lundy) et de les remplacer par les personnes suivantes:

Valerie Lundy

Lyndsay Crawford

Catharina (Karin) Verbiest

Fiona Hodge

Vicky Bennett

Claire Stirrat

Waqas Ahmed

##### Point E c) 1.

Le Conseil de Gérance décide d'ajouter un point E c) 1. par lequel il octroie à dater de ce jour aux mandataires mentionnés ci-dessous de Shell Treasury Centre Limited (groupe 1), les pouvoirs suivants:

- approuver et autoriser toute modification d'une convention et ses annexes en vigueur entre la société et une banque concernant des services fournis par la banque;
- organiser les arrangements selon lesquels la banque peut accepter les instructions données au nom de la société au travers de ce mandat;
- ouvrir et clôturer tout compte bancaire au nom de la société;
- donner toute autorisation à une banque pour solder un compte au nom de la société en faveur d'un autre compte de la société;
- exécuter toute action énumérée ci-dessous (groupe 2)

La signature conjointe de 2 mandataires autorisés est requise pour toute instruction donnée à l'organisme bancaire:

Doreen Campbell  
Nick Wakefield  
Ian Chisholm  
Paul Downie  
Cheryl Sunderland  
Jan Hussmann  
Darsh Johal  
Sean Gavin  
Karen Toh

*Point E c) 2.*

Le Conseil de Gérance décide d'ajouter un point E c) 2. par lequel il octroie à dater de ce jour aux mandataires mentionnés ci-dessous de Shell Treasury Centre Limited et de Shell Shared Service Centre (groupe 2), les pouvoirs suivants:

signer des chèques, traites, lettres de change ou tout autre ordre de paiement, y compris par fax ou domiciliation, tant international que national, en autorisant le débit des montants des comptes de la Société si ces comptes sont créditeurs ou débiteurs.

La signature conjointe de 2 mandataires autorisés est requise pour toute instruction donnée à l'organisme bancaire:

David Cameron  
Georgina Black  
Alistair Mac William  
Adriana Konjani  
Helen McKeown  
Suzanne Barrie  
Stephen Thomson  
Chris Deery  
Lorraine Friend

En outre, le Conseil de Gérance marque son accord pour activer un système de "zero-clearing" pour les comptes dont Shell Luxembourgeoise dispose auprès des banques JP Morgan Bank et ABN Amro, qui sera régi par un Master Agreement entre Shell Luxembourgeoise et Shell Treasury Centre Limited.

Marc Decorte

*Président du Conseil de Gérance*

Référence de publication: 2008155052/1622/68.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08955. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

**First Investors Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.561.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

Mr Matthias LUECKER, born in Darmstadt (Germany), on the 16th of December 1968, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany),



here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented by its proxy-holder, has requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg number B 122.561, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of November 2006, published in the Mémorial C number 144 of the 8th of February 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its representative, the following resolutions:

*First resolution*

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

"2.1. The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Matthias LUECKER, né à Darmstadt (Allemagne), le 16 décembre 1968, demeurant à D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 122.561, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 144 du 8 février 2007.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul associé actuel de la Société et qu'il a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"2.1. Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2008. Relation GRE/2008/4828. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155119/231/85.

(080183173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Freo Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.898.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

**APPEARED:**

1.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde;

2.- The private limited liability company FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany).

Both are here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg number B 123.898, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th of December 2006, published in the Mémorial C number 526 of the 4th of April 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

*First resolution*

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

"2.1. The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any

other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

1.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde;

2.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 123.898, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 526 du 4 avril 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"2.1. Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2008. Relation GRE/2008/4829. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155121/231/89.

(080183163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Immo-Envergure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155426/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.651.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

**APEARED:**

Mr. Matthias LUECKER, born in Darmstadt (Germany), on the 16th of December 1968, residing in D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Germany),

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) FREO Financial & Real Estate Operations S.à r.l., having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg number B 106.651, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 3rd of March 2005, published in the Mémorial C number 692 of the 13th of July 2005, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, on the 18th of December 2006, published in the Mémorial C number 534 of the 4th of April 2007.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its representative, the following resolutions:

*First resolution*

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

"2.1. The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Matthias LUECKER, né à Darmstadt (Allemagne), le 16 décembre 1968, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FREQ Financial & Real Estate Opérations S.à r.l., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 106.651, a été constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 692 du 13 juillet 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 534 du 4 avril 2007.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul associé actuel de la Société et qu'il a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"2.1. Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2008. Relation GRE/2008/4830. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155123/231/89.

(080183154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**MC Procycling Team Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.362.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Monsieur Massimo RADONI, marbrier, demeurant à F-06210 Mandelieu (France), 521, Chemin de la Louisiane, Riviera Golf.

2. Monsieur Jean-Michel GUERINEL, journaliste, demeurant à F-83700 Saint-Raphaël (France), 1, avenue de Vivaldi.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MC PROCYCLING TEAM SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'équipes de cyclistes professionnels, l'organisation d'événements sportifs ou non, l'exploitation des droits à l'image de sportifs professionnels et de marques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ (25,-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Par dérogation à l'article 189, alinéa 1, susmentionné, les parts sociales ne pourront être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins la majorité du capital social.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Massimo RADONI, quatre cents parts . . . . .	400
2. Jean-Michel GUERINEL, cent part . . . . .	<u>100</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Massimo RADONI, marbrier, demeurant à F-06210 Mandelieu (France), 521, Chemin de la Louisiane, Riviera Golf.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: RADONI, GUERINEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 2008. REM 2008/1471. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008155185/218/69.

(080183165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

#### **Ynos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.471.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YNOS INVEST S.A." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B 113.471, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 740 du 12 avril 2006, et dont le capital social a été augmenté suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2006 publié au Mémorial C numéro 1967 du 19 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130, Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130, Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue, à L-3598, Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Démission des trois administrateurs et décharge leur accordée.

4. Nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1660, Luxembourg, 30, Grand-Rue, à L-3598, Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Dudelange."

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte et décide d'accepter avec effet au 24 novembre 2008 les démissions de Messieurs Christophe ANTINORI, Xavier FABRY, et Edouard MAIRE de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 24 novembre 2008.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide nommer avec effet au 24 novembre 2008 les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Monsieur Jean-Pierre FERRANTE, industriel, né à Nancy (France), le 21 septembre 1961, demeurant à F-54130, Saint Max, 8, rue de Dommarthemont (France);

b) Madame Anne FERRANTE, employée cadre, née à Strasbourg (France), le 12 avril 1965, demeurant à F-54130 Saint Max, 8, rue de Dommarthemont (France);

c) Monsieur Mario FERRANTE, retraité, né à Sousse (Tunisie), le 7 mai 1937, demeurant à F-54520, Laxou, 102, boulevard de Hardeval (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008, Relation GRE/2008/4861. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155126/231/68.

(080183556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Star Music S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Star Music S.A.)**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.012.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "STAR MUSIC S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 72.012 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 956 du 14 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, employée privée, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, employé privé domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:



I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante et un mille neuf cent soixante treize euros et trente-huit (EUR 61.973,38) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la forme juridique de la société pour la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2. Modification de la dénomination sociale en STAR MUSIC S.à.r.l.

3. Adoption de nouveaux statuts afin de les adapter à la nouvelle forme légale, sans apporter de modification aux caractéristiques essentielles de la société.

4. Augmentation de capital social à concurrence de trois cent trente sept mille six cent cinquante-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 337.657,75) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit euros (EUR 61.973,38) représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale à un montant provisoire de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente et un euros et treize cents (EUR 399.631,13) sans émission de parts sociales nouvelles.

5. Souscription et libération par un apport en nature.

6. Acceptation par les gérants de la société de l'apport en nature effectué.

7. Réduction du capital social à concurrence de trois cent soixante- huit mille six cent trente et un euros et treize cents (EUR 368.631,13) par compensations des pertes existantes au 17 septembre 2008 pour le porter de son montant provisoire de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente et un euros et treize cents (EUR 399.631,13) représentée par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

8. Démission des gérants actuellement en fonctions et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

9. Démission du Commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

10. Approbation du bilan de clôture luxembourgeois de la société.

11. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

12. Fixation du siège social au 28, Viale Bianca Maria, 20129 Milan, Italie.

13. Modification de la dénomination en «STAR MUSIC S.r.l.»

14. Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi italienne.

15. Nomination d'un gérant unique.

16. Pouvoirs à conférer à Madame Silvia PAUSINI pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

17. Pouvoirs à conférer à FIDUCENTER SA pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.

18. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société, et de la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "STAR MUSIC S.à R.L".

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts, sans apporter de modification aux caractéristiques essentielles de la société, et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

La société a également pour objet la production et la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, de spectacles en général dans le domaine musical pour la radio, la télévision, le cinéma, le théâtre, etc..

Dans l'objet social rentrent les activités suivantes dont la liste est non limitative:

- l'activité éditoriale et typographique d'opéras musicaux,
- la production, la duplication, la réalisation, la commercialisation, l'exploitation et la vente d'enregistrements phonographiques, phonématiques vidéographiques et vidéo-mécaniques, de disques phonographiques sur tous supports appropriés,
- la production à l'aide de tous les moyens techniques disponibles de films documentaires, publicitaires, didactiques ou d'actualités ou de tout autre moyen pouvant servir à la transmission télévisuelle
- l'exploitation commerciale, l'acquisition, l'achat et la vente de films, de documentaires, de publicités, de spectacles télévisuels musicaux et théâtraux,
- l'acquisition, le transfert ou la cession du nom ou du pseudonyme d'un artiste, chanteur, interprète, exécuteur, auteur, compositeur, arrangeur agissant juridiquement en tant que personne physique ou morale,
- la promotion professionnelle et le conseil de groupes d'artistes et de chanteurs,
- la gestion des relations publiques, l'organisation de campagnes publicitaires pour le monde du spectacle en général,
- l'achat, la vente, le transfert, le leasing, la location, l'utilisation de tous les appareillages nécessaires au développement des activités indiquées ci-dessus,
- le conseil artistique aux autres organisations et sociétés privées opérant dans le secteur des spectacles cinématographiques, théâtraux, musicaux, télévisés ou traitant des événements publics ou privés.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "STAR MUSIC S.à.r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociale sans valeur nominale toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14 .** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a la faculté d'augmenter le capital social à libérer, par un apport en nature.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent trente-sept mille six cent cinquante-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 337.657,75) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale à un montant provisoire de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente et un euros et treize cents (EUR 399.631,13) sans émission de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par les actionnaires existants au prorata de leurs participations dans la société et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société STAR MUSIC Sàrl, d'un montant de trois cent trente-sept mille six cent cinquante-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 337.657,75) ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- 1) Monsieur Marc KOEUNE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,
- 2) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,
- 3) Madame Andrea DANY, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg
- 4) Madame Nicole THOMMES, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg

agissant en tant que gérants de la société STAR MUSIC S.à r.l., ici représentés par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et libération.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la société à concurrence de trois cent soixante-huit mille six cent trente et un euros et treize cents (EUR 368.631,13) par compensations des pertes existantes au 17 septembre 2008 pour le porter de son montant provisoire de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente et un euros et treize cents (EUR 399.631,13,-) représentée par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

#### *Sixième résolution*

Il est pris acte de la démission des gérants en place:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,

- Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg,

- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Septième résolution*

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

- la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Huitième résolution*

Les associés approuvent le bilan de clôture au 24 octobre 2008 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentais, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### *Neuvième résolution*

Conformément à l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les associés décident, à l'unanimité, d'adopter la nationalité italienne ainsi que de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société au 28, Viale Bianca Maria, 20129 Milan, Italie, laquelle société, désormais de nationalité italienne, continuera son existence en Italie sous la dénomination "STAR MUSIC S.r.l, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, et sera à compter de cette date considérée comme relevant du droit italien.

Les associés confèrent tous pouvoirs au gérant unique afin d'exécuter la résolution de transférer le siège en Italie.

La décision de transfert est prise sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre du Commerce en Italie.

#### *Dixième résolution*

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO SOCIALE DELLA "STAR MUSIC SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA"

#### **Denominazione**

1) E' costituita una società a responsabilità limitata avente la denominazione di: "STAR MUSIC SRL"

#### **Sede**

2) La società ha sede nel Comune di Milano.

#### **Attività costituente l'oggetto**

3) L'attività che costituisce l'oggetto sociale è la seguente:

a. la produzione per conto proprio e/o di terzi, sia in Italia che all'estero di spettacolo in genere, la sua commercializzazione e quanto ad essa connesso, per conto proprio e/o di terzi sia in Italia che all'estero, la sua esportazione e importazione sotto qualsiasi forma;

b. lo svolgimento di attività editoriale, tipografica e di diffusione di periodici, di riviste e di monografie, di pubblicazioni a caractère musicale, économique, sociale, politico, storico, letterario, scientifique, juridique et quant' autre in generale attiene all'industria editoriale e giornalistica, con exclusion de l'édition de quotidiens;

c. le produzioni, duplicazioni, riviements, réalisations, commercializzazione, sfruttamento e vendita di registrazioni fonografiche, fotomeccaniche, videofonografiche, videomeccaniche, dischi fonografici, nastri magnetici e ogni altro analogo

apparecchio, strumento, mezzo o supporto idoneo alla fissazione del suono, della voce o dell'immagine, di pellicole cinematografiche o simili, acquisizione, acquisto, trasferimento, cessione o concessione, a qualsiasi titolo, dei suddetti supporti videasonori;

d. la progettazione, la realizzazione e l'allestimento di studi per registrazioni fonografiche, teleradioncinematografiche e fotografiche, la loro gestione in proprio e/o per conto di terzi, in Italia e all'estero;

e. l'acquisto, la vendita, il trasferimento, il leasing, la locazione, il noleggio, l'utilizzo a qualsiasi titolo di apparecchiature, strumentazioni videasonore, apparecchiature e accessori di tipo audiofotografico, teleradiocinematografico, fonografico, la loro installazione e manutenzione necessari o utili allo svolgimento delle attività indicate;

f. l'acquisizione, il trasferimento, la cessione in qualunque modo, e a qualsiasi titolo di diritti dell'immagine, del nome e/o pseudonimo, di artista, cantante, interprete, esecutore, compositore, autore, arrangiatore, elaboratore, di persone fisiche o giuridiche per gli usi consentiti dalla legge, comprese la pubblicità e/o promozione, nonché qualsiasi altra forma di utilizzazione;

g. la consulenza artistica ad altre organizzazioni e società private, operanti nel settore dello spettacolo, reti televisive, enti pubblici o privati;

h. l'attività pubblicitaria di qualsiasi genere mediante l'istituzione e l'organizzazione di Fans-Club, compresa la pianificazione e amministrazione budget, la grafica e la fotografia pubblicitaria, i servizi di agenzia per contratti pubblicitari, la sponsorizzazione di prodotti in genere, marketing, carteaonistica, promozione vendite;

i. la coordinazione e la combinazione di servizi per l'allestimento degli spettacoli sotto qualsiasi forma e chiunque ne sia il committente;

j. la cura, nell'interesse e su iniziativa dell'artista o degli artisti/ delle cosiddette promozioni discografiche con autorità decisionale circa la trattazione di ogni e qualunque particolare inerente a contratti verso le case discografiche o organizzazioni affini;

k. l'assistenza dell'artista in manifestazioni, festival, concorsi, trasmissioni radiofoniche e/o televisive ovvero in altre analoghe manifestazioni;

l. lo sfruttamento industriale e/o commerciale in tutti i settori del merchandising, del printing, della gioielleria e delle forme similari.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie ritenute utili e/o necessario per il raggiungimento dello scopo sociale, potrà altresì assumere interessenze e partecipazioni in altre società o enti, sia in Italia che all'estero, purché ciò sia strumentale e inerente al conseguimento dell'oggetto sociale principale sopramenzionato, il tutto con esclusione espressa delle attività previste dalla legge n. 1 del 2 gennaio 1991 n. 197 del 5 luglio 1991, e altresì concedere fidejussioni, avalli e garanzie in genere, comprese quelle reali anche per obbligazioni di soci o di terzi o contratte da società nelle quali abbia assunto partecipazioni.

#### **Durata**

4) La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050.

#### **Capitale**

5) Il capitale è di Euro 31.000,00 (trentunomila/zerozero).

#### **Aumento di capitale, Riduzione di capitale, Conferimenti e finanziamenti**

6) I soci decidono, mediante delibera assembleare da prendersi con le maggioranze previste dalla legge per le modificazioni dell'atto costitutivo, l'aumento del capitale.

Il capitale sociale potrà essere ridotto, ai sensi dell'art. 2482 C.C., mediante delibera assembleare da prendersi con le maggioranze previste dalla legge per le modificazioni dell'atto costitutivo.

Possono essere conferiti beni in natura o crediti, o comunque qualsiasi elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica.

In caso di conferimenti di beni in natura o di crediti l'esperto o la società di revisione previsti a norma dell'art. 2465 C.C. dovranno essere graditi alla società. I soci possono effettuare finanziamenti alla società e versamenti in conto futuro aumento capitale sociale, ovvero effettuare apporti a fondo perduto e conferimenti in conto capitale, sempre nel rispetto delle norme vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio presso il pubblico.

Detti apporti potranno essere effettuati anche non proporzionalmente alla rispettiva partecipazione al capitale sociale e i finanziamenti e versamenti in conto futuro aumento di capitale saranno infruttiferi di interessi, salvo diversa deliberazione dell'assemblea dei soci.

Si applica in ogni caso l'art. 2467 C.C.

#### **Domiciliazione**

7) Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società è quello che risulta dai libri sociali.

#### **Emissione titoli di debito**

8) La società può emettere titoli di debito.

La decisione è adottata mediante deliberazione dell'assemblea dei soci presa con le maggioranze previste per le modificazioni dell'atto costitutivo, nei limiti di cui all'art. 2412 C.C. e nell'osservanza dell'art. 2483 CC.

#### **Trasferimento delle partecipazioni**

9) Le quote sono trasferibili per atto tra vivi o mortis causa. Nel caso di vendita di quote sociali è costituito diritto di prelazione a favore dei soci, da esercitarsi globalmente per la totalità delle quote trasferende a pena di decadenza e nei termini di cui al successivo art. 10).

10) Ogni socio potrà liberamente trasferire la quota sociale di sua proprietà al coniuge e ai propri ascendenti e discendenti in linea retta.

L'alienante deve notificare a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento la propria proposta di vendita, indicandone il prezzo agli altri soci, i quali hanno trenta giorni dal ricevimento per esercitare il diritto di prelazione.

Se più soci intendono esercitare il diritto di prelazione, le quote verranno ripartite tra i soci proporzionalmente alle quote da loro possedute.

#### **Recesso**

11) Il socio può recedere dalla società.

Non sono convenute cause di recesso oltre quelle previste dalla legge.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo Amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ritorno, inviata entro trenta giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della delibera che ha determinato il recesso, o dalla sua trascrizione nel libro delle decisioni dei soci, ove l'iscrizione non sia richiesta.

Detta trascrizione dovrà essere effettuata, a cura e sotto la responsabilità dell'organo amministrativo, entro cinque giorni dalla data della delibera.

#### **Esclusione**

12) Non si danno specifiche ipotesi di esclusione per giusta causa.

#### **Decisioni dei soci**

13) Le materie riservate alla competenza dei soci sono quelle indicate nell'art. 2479 CC, secondo comma, nonché l'acquisto, la cessione, la permuta o la locazione finanziaria di aziende o di beni immobili.

Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante deliberazione assembleare ovvero, laddove consentito dalla legge, mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

Sono inoltre riservate alla competenza dei soci le decisioni quando vi sia un conflitto di interessi tra l'organo amministrativo, o uno dei suoi componenti, e la società.

Ha diritto di intervenire all'assemblea ogni socio non moroso che sia iscritto nel libro dei soci; il suo voto ha valore in misura proporzionale alla sua partecipazione alla società.

#### **Assemblea dei soci**

14) L'assemblea è convocata mediante comunicazione scritta, di cui sia assicurato il ricevimento, inviata a tutti i soci iscritti nel libro dei soci a cura del presidente del consiglio di amministrazione o dell'amministratore unico.

15) Nel caso di amministrazione affidata a due o più amministratori con firma disgiunta oppure congiunta, ai sensi del terzo comma dell'art. 2475 C.C., la convocazione sarà effettuata dall'amministratore più anziano.

16) In caso di inattività o assenza dell'organo amministrativo, la comunicazione dovrà essere effettuata da tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale.

17) La comunicazione dovrà essere effettuata almeno otto giorni prima dell'adunanza al domicilio risultante dal libro dei soci e dovrà indicare il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e le materie da trattare.

Il socio potrà farsi rappresentare in assemblea mediante delega scritta che deve essere conservata dalla società. In tale delega dovrà essere indicato il nome del delegato.

18) L'assemblea si riunisce presso la sede sociale, ovvero in altro luogo, purché in Italia o nell'Unione Europea.

19) L'assemblea è presieduta:

a) dal presidente del consiglio di amministrazione;

b) dall'amministratore unico;

c) nel caso previsto dal precedente articolo 15) dall'amministratore incaricato di effettuare la convocazione.

In caso di loro impedimento o assenza, l'assemblea sarà presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

L'assemblea nomina un segretario, anche non socio, e qualora il presidente lo ritenga opportuno, due scrutatori.

La nomina del segretario non è necessaria quando il verbale è redatto dal notaio.

Nel caso previsto dall'ultimo comma dell'art. 2479 bis del C.C., gli amministratori e i sindaci si intendono informati quando sia stata data loro comunicazione scritta, di cui sia assicurata l'attestazione di ricevimento, almeno tre giorni prima del termine fissato per la riunione.

20) L'assemblea deve essere convocata almeno una volta l'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. E' data facoltà di un maggior termine, non superiore comunque a centottanta giorni, nei limiti ed alle condizioni previste dall'art. 2364 CC.

21) Le deliberazioni dell'assemblea sono valide se prese con la presenza e le maggioranze stabilite dall'articolo 2479 bis C.C.

22) La trascrizione delle delibere assembleari, ove non ne sia previsto il deposito nel Registro delle Imprese a norma del Codice Civile, dovrà essere effettuata, a cura dell'organo amministrativo, entro il termine massimo di cinque giorni dall'avvenuta riunione - onde consentire il decorrere del termine previsto dall'art. 2479 ter C.C. - nel libro delle decisioni dei soci, che la società deve tenere a norma dell'art. 2478 CC.

#### **Amministrazione - Poteri e rappresentanza**

23) La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a cinque componenti, anche non soci, su decisione dei soci.

24) All'Amministratore Unico e al Consiglio di Amministrazione sono affidati tutti i più ampi poteri per il compimento degli atti di amministrazione ordinaria e straordinaria che non siano dalla legge o da questo statuto riservati alla competenza dei soci.

Sono riservate alla competenza dei soci, che dovranno decidere con le modalità e le maggioranze previste per i nn. 4) e 5) del secondo comma dell'art. 2479 CC, le decisioni in merito all'acquisto, la cessione, la permuta o la locazione finanziaria di aziende o di beni immobili.

Si applica l'art. 2382 CC.

25) All' Amministratore Unico, quando nominato, al Presidente del Consiglio di Amministrazione e agli amministratori delegati, se nominati, è affidata la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio.

26) L'amministrazione della società può essere altresì affidata a due o più amministratori i quali potranno agire tra loro sia disgiuntamente sia congiuntamente, a norma del terzo comma dell'art. 2475 CC.

In tali casi si applicano, rispettivamente, gli articoli 2257 e 2258 CC.

Con riferimento alle operazioni previste dall'ultimo comma dell'art. 2475 C.C. o ad analoghe disposizioni di legge, nel caso di amministrazione affidata disgiuntamente, le decisioni degli amministratori debbono essere adottate mediante apposita deliberazione; a tal fine gli amministratori sono convocati dall' amministratore più anziano e deliberano validamente col voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica. In caso di due soli amministratori, la decisione dovrà essere presa congiuntamente.

Le deliberazioni così assunte sono fatte constare da verbale sottoscritto da almeno uno degli amministratori; detto verbale, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Per quanto riguarda le modalità e il luogo di convocazione e le modalità di svolgimento della riunione, si applicano, in quanto compatibili con le precedenti disposizioni, quelle dettate per il consiglio di amministrazione dall'art. 30 del presente statuto.

Nel caso in cui l'amministrazione sia affidata disgiuntamente, la rappresentanza della società di fronte a terzi e in giudizio spetta a ciascun amministratore; se l'amministrazione è congiuntiva, la rappresentanza spetta congiuntamente a tutti gli amministratori.

Resta fermo quanto previsto dall'art. 25 del presente statuto, nel caso in cui sia nominato un Amministratore Unico o un Consiglio di Amministrazione.

27) All'atto della nomina, i soci determinano il numero dei componenti il Consiglio di Amministrazione; determinano, se del caso, l'affidamento disgiunto dell' amministrazione come previsto dal terzo comma dell'art. 2475 CC; determinano anche la durata in carica dell' amministratore o degli amministratori, salvo che intendano effettuare la nomina sino a revoca o dimissioni.

Non si applica il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 C.C..

28) La cessazione degli amministratori per decadenza del termine ha effetto dal momento in cui l'organo amministrativo si è ricostituito.

29) Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvederanno a sostituirli.

Decade l'intero organo amministrativo qualora, per dimissioni o altre cause vengano a mancare:

- la metà dei consiglieri, se questi sono in numero pari;
- la maggioranza degli amministratori, se questi sono in numero dispari.

In ogni caso gli amministratori rimasti in carica, quelli cessati e l'eventuale organo di controllo devono sottoporre alla decisione dei soci la ricostituzione dell'organo amministrativo nel più breve tempo possibile, e comunque non oltre dieci giorni.

30) Il funzionamento del Consiglio di Amministrazione è regolato dalle seguenti disposizioni:

a) il Consiglio, qualora non vi abbiano provveduto i soci in sede di nomina, elegge tra i suoi componenti il presidente ed eventualmente un vice presidente, che esercita le funzioni del primo in caso di sua assenza o impedimento, e può nominare uno o più amministratori delegati determinandone i poteri nei limiti previsti dalla legge;

b) il Consiglio si riunisce nella sede sociale o altrove, purché nell'Unione Europea, quando il presidente lo ritiene necessario o quando ne è fatta richiesta in forma scritta da almeno un amministratore;

c) il Consiglio di Amministrazione può riunirsi anche in video-conferenza o in tele-conferenza, con l'ausilio delle relative tecnologie, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione e intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente della riunione, potendo il segretario della riunione trovarsi anche altrove;

d) il Consiglio è convocato dal presidente mediante comunicazione scritta contenente la data, il luogo e l'ora della riunione e l'ordine del giorno, inviata a tutti gli amministratori e ai componenti dell'eventuale organo di controllo, almeno tre giorni prima di quello fissato per la riunione, e in caso di particolare urgenza almeno ventiquattro ore prima; la comunicazione può essere inviata anche a mezzo telefax o posta elettronica, al recapito fornito in precedenza dall'interessato e annotato nel libro delle decisioni degli amministratori; in caso di impossibilità o inattività del presidente, il consiglio può essere convocato da uno qualsiasi degli amministratori;

e) in mancanza di formale convocazione il consiglio delibera validamente quando sono presenti tutti gli amministratori e i componenti dell'eventuale organo di controllo;

f) le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica;

g) il consiglio di amministrazione nomina un segretario, anche estraneo al consiglio, che redige, il verbale delle deliberazioni e lo sottoscrive insieme al presidente;

h) le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto da ciascuno degli amministratori; in tal caso uno degli amministratori comunica a tutti gli altri il testo della decisione proposta, fissando un termine non inferiore a otto giorni entro il quale ciascuno deve far pervenire presso la sede sociale l'eventuale consenso alla stessa; in caso di mancata risposta nel termine fissato, il consenso si intende negato; dai documenti devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa; le comunicazioni possono avvenire con qualsiasi mezzo che consenta di verificarne la provenienza e di avere riscontro della ricezione (anche mediante dichiarazione di ricevuta inviata con lo stesso mezzo), compresi il telefax e la posta elettronica, e devono essere conservate dalla società;

i) il consiglio di amministrazione deve sempre riunirsi per l'approvazione del progetto di bilancio e nelle altre ipotesi previste dalla legge.

In ogni caso, con riferimento alle normative indicate dall'art. 2475 quinto comma CC, le decisioni del consiglio di amministrazione debbono essere adottate mediante deliberazione collegiale.

### **Compensi agli amministratori**

31) Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare loro un compenso annuale, in misura fissa o proporzionale agli utili di esercizio, e riconoscere un'indennità per la cessazione dei rapporti di collaborazione coordinata e continuativa, da accantonare in una apposita voce dello stato patrimoniale. L'eventuale compenso degli amministratori delegati può essere stabilito dal consiglio di amministrazione.

### **Organo di controllo**

32) Quando la legge prevede l'obbligo della presenza del collegio sindacale, esso è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

Il Collegio Sindacale esercita anche il controllo contabile se i suoi componenti hanno la qualifica di cui all'art. 2409 bis CC.

### **Bilancio ed Utili**

33) Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno. L'organo amministrativo provvede alla formazione del bilancio e lo presenta ai soci per l'approvazione entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Il bilancio può essere presentato ai soci per l'approvazione entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale qualora, a giudizio dell'organo amministrativo, lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società, nei limiti indicati dall'art. 2478 bis CC.

34) Dagli utili netti dell'esercizio deve essere dedotta una somma corrispondente almeno alla ventesima parte di essi destinata a riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale.

La rimanente parte degli utili di esercizio è distribuita ai soci, salva una diversa decisione degli stessi.

### **Rinvio alla legge**

35) Per quanto non espressamente previsto si applicano le norme di legge.

### *Onzième résolution*

En remplacement des gérants démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:



- Madame Silvia PAUSINI, né le 25 janvier 1977 à Faenza/Ravenna, Italie, employée privée résident au 1680, Via della Giovannina, Castel Bolognese/Ravenna, Italie

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2009.

*Douzième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Silvia PAUSINI, préqualifiée, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

*Treizième résolution*

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

*Confirmation*

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008, LAC/2008/43787. — Reçu à 0,5% mille six cent quatre-vingt-huit euros vingt-neuf cents (1688,29 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155144/211/488.

(080183591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Beeston Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.528.620,87.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.520.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of July,  
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of ENERGY SUCCESS LIMITED, a company incorporated under the laws of Hong Kong, with registered office at 31F, The Center, 99 Queens' Road Central, Hong Kong by virtue of a proxy given on July 2, 2008, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That ENERGY SUCCESS LIMITED is the sole partner of BEESTON HOLDING S.à r.l, a société à responsabilité limitée with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 520, incorporated by deed of the undersigned notary on December 14, 2007, published in the Mémorial C, number 410 of February 16, 2008.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

3) After this had been set forth, the above named partner, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

#### *First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of two million five hundred and sixteen thousand one hundred and twenty Euro and eighty-seven Cents (EUR 2,516,120.87) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to two million five hundred and twenty-eight thousand six hundred and twenty Euro and eighty-seven Cents (EUR 2,528,620.87) by the issue of 251,612,087 new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and payment*

The capital increase in the amount of two million five hundred and sixteen thousand one hundred and twenty Euro and eighty-seven Cents (EUR 2,516,120.87) has been entirely subscribed and paid up by a contribution in kind of a claim held by ENERGY SUCCESS LIMITED, prenamed, represented as aforesaid, against the company, for an amount of two million five hundred and sixteen thousand one hundred and twenty Euro and eighty-seven Cents (EUR 2,516,120.87).

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of interim financial statements dated July 2, 2008 and by a certification dated July 2, 2008 from the sole manager of the company relating to the existence and to the amount of the claim held by the sole partner against the company.

#### *Second resolution*

The sole partner decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions, so as to be read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the Company is set at two million five hundred and twenty-eight thousand six hundred and twenty Euro and eighty-seven Cents (EUR 2,528,620.87) represented by two hundred fifty-two million eight hundred and sixty-two thousand and eighty-seven (252,862,087) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately at sixteen thousand Euro (EUR 16,000.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le quatre juillet,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Candice WISER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de ENERGY SUCCESS LIMITED, une société constituée sous les lois de Hong Kong, avec siège social au 31F, The Center, 99 Queens' Road Central, Hong Kong en vertu d'une procuration du 2 juillet 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que ENERGY SUCCESS LIMITED est l'associé unique de BEESTON HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135 520, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 410 du 16 février 2008.

Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

2) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent seize mille cent vingt Euros et quatre-vingt-sept Cents (2.516.120,87 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à deux millions cinq cent vingt-huit mille six cent vingt Euros et quatre-vingt-sept Cents (2.528.620,87 EUR) par l'émission de 251.612.087 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et libération*

L'augmentation de capital d'un montant de deux millions cinq cent seize mille cent vingt Euros et quatre-vingt-sept Cents (2.516.120,87 EUR) a été entièrement souscrite et libérée moyennant un apport en nature d'une créance détenue par ENERGY SUCCESS LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, contre la société, à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent seize mille cent vingt Euros et quatre-vingt-sept Cents (2.516.120,87 EUR).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant présentation d'un état financier intérimaire daté du 2 juillet 2008 et moyennant un certificat daté du 2 juillet 2008 établi par le gérant unique de la société relatif à l'existence et au montant de la créance détenue par l'associé à l'égard de la société.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à deux millions cinq cent vingt-huit mille six cent vingt Euros et quatre-vingt-sept Cents (2.528.620,87 EUR) divisé en deux cent cinquante-deux millions huit cent soixante-deux mille quatre-vingt-sept (252.862.087) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0.01 EUR) chacune.»

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société s'élève à approximativement seize mille Euros (EUR 16.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Candice Wisser, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2008 LAC/2008/28968. - Reçu à 0,50%: douze mille cinq cent quatre-vingt euros soixante cents (€ 12.580,60).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155148/202/109.

(080183550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

### **Anaf Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 42.943.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANAF EUROPE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.943, constituée suivant acte reçu le 3 février 1993 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 213 de 1993 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 avril 2002 publié au Mémorial C numéro 1769 du 12 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par M. Michel Lomzik, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Sabrina Benammar, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Delphine Clement, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Foetz. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2.- Transfert du siège social du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, à rue de l'Industrie L-3895 Foetz.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Foetz. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, à rue de l'Industrie L-3895 Foetz.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lomzik, S. Benammar, D. Clement, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008, LAC/2008/44230. - Reçu 12,- € (douze euros).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155150/211/56.

(080183608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Agilis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.379.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société anonyme RV S.A., établie et ayant son siège social à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, indépendant, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AGILIS S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière comprenant entre autres la gérance d'immeubles, la promotion immobilière et la prise de participation dans d'autres sociétés, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, com-

merciales, industrielles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Hautcharage.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société anonyme RV S.A., prénommée, CENT PARTS SOCIALES .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, indépendant, né à Differdange, le 2 mars 1969, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Della Schiava, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14094. — Reçu soixante-deux euros 12.400,- à 0,5% = 62,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008155191/219/77.

(080183504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**CELSIUS EUROPEAN Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.350.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CELSIUS EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 223,000.- having its registered offices at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 125.726 (the "Member"),

here represented by M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 November 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Member declared to be the sole shareholder of "CELSIUS EUROPEAN LUX 5 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.- (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary of 10 December 2007, published in the Mémorial C n<sup>o</sup> 90 of 12 January 2008, page 4274 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.350. The articles of association have not been amended since this date.

The Member, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 Amend the Company's corporate object so as to read article 3 of the articles of association forthwith as follows:

"The Company may acquire and hold interest in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings and/or of undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general manner the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*Sole resolution*

The Member resolves to amend article 3 of the articles of association related to the corporate object of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 3. Object.** The Company may acquire and hold interest in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings and/or of undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general manner the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"CELSIUS EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 223,000.- ayant son siège social sis 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.726 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, avocat, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 novembre 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a déclaré être l'associé unique de "CELSIUS EUROPEAN LUX 5 S.à r.l.", une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné le 10 décembre 2007, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 90 of 12 janvier 2008, page 4274, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.350. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la Société afin que l'article 3 des statuts soit dorénavant lu comme suit:

"La Société peut acquérir et détenir des participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger, ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations et/ou les sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

2. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'Associé décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société peut acquérir et détenir des participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou à l'étranger, ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations et/ou les sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. CADILHAC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13939. - Reçu DOUZE EUROS 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008155197/239/109.

(080183138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Exel Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.304.016.650,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.640.

In the year two thousand eight, on the seventeenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EXEL LUXEMBOURG 1 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2086, Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed enacted on March 28, 2002, RCS Luxembourg number B 86.640 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on November 10, 2008.

The meeting is opened at 3.00 p.m., with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Marilia Azevedo, private employee, residing at L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 52,160,666 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

- Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich

*Third resolution*

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash. The liquidator is authorised to make advance payment in relation to proceeds of liquidation.



145097

*Fourth resolution*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mr Victor Elvinger
- Mr Anthony Howard John Leadbeater
- Mr Erik Hermans

members of the Board of Managers for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

*Fifth resolution*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.30 p.m..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EXEL LUXEMBOURG 1 S.A R.L.", ayant son siège social à L-2086, Luxembourg, 23, avenue Monterey, RCS B N ° 86.640, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu le 10 novembre 2008.

La séance est ouverte à Luxembourg à 15 heures et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Marilia Azevedo, employée privé demeurant à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 52.160.666 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461, Luxembourg, 31, rue d'Eich.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, pro-

portionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire. Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur produits de liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à Messieurs:

- M. Victor Elvinger
- M. Anthony Howard John Leadbeater
- M. Erik Hermans

membres du Conseil de gérance, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 novembre 2008, Relation LAC/2008/46876. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155201/211/123.

(080183246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Exel Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 112.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.641.

In the year two thousand eight, on the eleventh of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EXEL LUXEMBOURG 2 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, av. Monterey, incorporated by deed enacted on March 28, 2002, RCS Luxembourg number B 86.641 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on November 10, 2008.

The meeting is opened, with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Marilia Azevedo, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 4,501 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the managers;

5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

- Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

*Third resolution*

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash. The liquidator is authorised to make advance payment in relation to proceeds of liquidation.

*Fourth resolution*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mr Victor Elvinger
- Mr Anthony Howard John Leadbeater
- Mr Erik Hermans

members of the Board of Managers for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

*Fifth resolution*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EXEL LUXEMBOURG 2 S.A R.L.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, av. Monterey, RCS B 86.641, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu le 10 novembre 2008.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Marília Azevedo, employée privé, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 4.501 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Dessoay, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire. Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur produits de liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à Messieurs:

- M. Victor Elvinger
- M. Anthony Howard John Leadbeater
- M. Erik Hermans

membres du Conseil de gérance, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 14 novembre 2008, Relation LAC/2008/45986. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155203/211/122.

(080183234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Brasserie Lausdorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9968 Lausdorn, 54, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.184.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour BRASSERIE LAUSDORN SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155405/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03389. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Marzilux SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.

R.C.S. Luxembourg B 80.485.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour MARZILUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155408/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03379. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Fiparco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.926.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour FIPARCO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155412/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02223. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Fiparco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.926.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour FIPARCO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155413/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02227. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Participia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.601.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PARTICIPIA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155414/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03030. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Immo-Envergure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.333.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155427/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04076. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Ariete S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.239.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour ARIETE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155415/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03032. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Caesar Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.164.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.  
Pour CAESAR FINANCE S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008155417/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03035. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Product Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.157.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.  
Pour PRODUCT CONSULT S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008155418/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03037. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 944.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.164.

—  
Il résulte de la cession de parts survenue en date du 27 juin 2008, que l'associée unique, Industry Funds Management (Nominees) Limited, agissant en tant que Trustee de IFM (International Infrastructure) Wholesale Trust, détenant l'intégralité des parts représentant ainsi la totalité du capital social de la société IFM Luxembourg (Poland) S.à r.l.

a cédé ses parts à:

Codan Trust Company (Cayman) Limited, société constituée sous le numéro 55233 selon les lois des Cayman Islands, avec adresse au Cricket Square, Hutchins Drive,

Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, agissant en tant que trustee de la société IFM Global Infrastructure (Cayman) Fund.

Dès lors, il y a lieu d'inscrire la nouvelle répartition comme suit:

Codan Trust Company (Cayman) Limited:

500 parts sociales ordinaires

3.726 Parts sociales de Classe A

3.726 Parts sociales de Classe B

3.726 Parts sociales de Classe C

3.726 Parts sociales de Classe D

3.726 Parts sociales de Classe E

3.726 Parts sociales de Classe F

3.726 Parts sociales de Classe G

3.726 Parts sociales de Classe H

3.726 Parts sociales de Classe I

3.726 Parts sociales de Classe J

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008154191/799/35.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Store Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 94.789.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour STORE INVEST S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155449/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03406. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Tomitrois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.241.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008155485/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03273. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Corporate Express Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 4.275.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155479/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03412. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---